

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saints-Geosmes

SEANCE DU 26 FEVRIER 2020

Date de la convocation : 19 février 2020

Date d'affichage : 28 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six février à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

Présents : AUBRY ROMAIN, BRENE ANNETTE, CAUSERET EDITH, DETOURBET BERNARD, GARBINO GERARD, GODONNIER ROGER, GOUVERNEUR SYLVIE, GUENIOT FRANCOIS, HECHT SABRINA, LOUET DANIEL, MARCOUX VERONIQUE, MAUGRAS JACKY, MINOT CHANTAL, MIOT ERIC, MORIZOT MICHEL, ROGUE DOMINIQUE, ROYER MARC, SIMEANT ALAIN, VILLETET JEROME, WARNET CHRISTIANE, ZENDER SEBASTIEN

Représentés : GERARD SYLVIE par ROYER MARC

Absents excusés : MATHEY NATHALIE, MATROT YANN, SERRANO JOSE, URBAIN GEOFFREY

Secrétaire : Monsieur MAUGRAS JACKY

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien pour lequel la commune n'a pas fait jouer son droit de préemption urbain, à savoir :

- Immeuble bâti Section AC 348 – 30 Rue Champ Mourot

2020_011 - Approbation des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2019					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+1	21	0	0	1

Le Conseil Municipal, hors la présence du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratifs 2019 du budget général et des budgets annexes Immobilier d'Entreprises Les Mennetriers, Lotissement du Poirier au Ciel, Lotissement Les Frênes, ZAE Champ de Monge de la commune de Saints-Geosmes présentés par M. François GUENIOT, 1^{er} adjoint et du budget Eau-Assainissement de la commune de Saints-Geosmes présenté par M. Alain SIMEANT, 3^{ème} adjoint
- Approuve les comptes administratifs 2019 du budget Eau-Assainissement de la commune de Balesmes sur Marne présentés par M. Jérôme VILLETET, 5^{ème} adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2019 du Trésorier qui sont en concordance avec les comptes administratifs 2019

1) Budget Général de SAINTS-GEOSMES	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses 2019	1 072 256.59	1 201 055.71
Recettes 2019	880 761.56	2 457 938.09
Résultats 2019 =	- 191 495.03	+ 1 256 882.38
2) Budget Eau-Assainissement de SAINTS-GEOSMES		
Dépenses 2019	17 055.90	126 458.99
Recettes 2019	33 882.16	130 698.87
Résultats 2019 =	+ 16 826.26	+ 4 239.88
3) Budget Eau-Assainissement de BALESMES SUR MARNE		
Dépenses 2019	17 304.15	26 394.49
Recettes 2019	32 049.72	60 676.49
Résultats 2019 =	+ 14 745.57	+ 34 282.00
4) Budget annexe Immobilier Entreprises Les Mennetriers		
Dépenses 2019	99 186.43	3 765.63
Recettes 2019	5 970.05	12 456.90
Résultats 2019 =	- 93 216.38	+ 8 691.27
5) Budget annexe Lotissement Poirier au Ciel		
Dépenses 2019	460 903.13	582 026.63
Recettes 2019	484 603.13	307 402.83
Résultats 2019 =	+ 23 700.00	- 274 623.80
6) Budget annexe Lotissement Les Frênes		
Dépenses 2019	252 575.44	66 765.12
Recettes 2019	63 265.12	66 765.38
Résultats 2019 =	- 189 310.32	+ 0.26
7) Budget annexe ZAE Champ de Monge		
Dépenses 2019	201 379.70	0.00
Recettes 2019	0.00	74 348.50
Résultats 2019 =	- 201 379.70	+ 74 348.50

2020_025 - Emprunt Construction Pôle Social Culturel					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+1	22	0	0	0

Afin de financer les travaux de construction du Pôle social culturel intergénérationnel, le Conseil Municipal, après consultation et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de souscrire un emprunt

d'un montant de 1 000 000 euros auprès du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne remboursable sur 20 ans au taux de 0.87 %, autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que toutes pièces utiles dans ce cadre.

2020_026 - Emprunt travaux restauration Crypte					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+1	22	0	0	0

Afin de financer les travaux de restauration et de mise en valeur de la crypte de l'Eglise de Saints-Geosmes, le Conseil Municipal, après consultation et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de souscrire un emprunt d'un montant de 100 000 euros auprès du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne remboursable sur 10 ans au taux de 0.49 %, autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que toutes pièces utiles dans ce cadre.

2020_027 - Location maison communale Rue des Pâquis					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+1	22	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de louer à l'Association « Aux Petits Soins pour de Gros Maux » à SAINTS-GEOSMES 52200 la maison communale 1, rue des Pâquis, pour un loyer mensuel de 400,00 euros TTC à partir du 1^{er} mars 2020 pour une durée de six années renouvelables.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le bail ainsi que toutes pièces utiles dans ce cadre.

2020_028 - Location cellule n°2 Immobilier d'Entreprises					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+1	22	0	0	0

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Mme Emmanuelle HUMBLOT représentant la SAS ATEEC sise 1 Impasse des Mennetriers à SAINTS-GEOSMES 52200 – qui souhaite louer la cellule n°2 du bâtiment communal « Immobilier d'Entreprises » situé 1 impasse des Mennetriers à SAINTS-GEOSMES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de louer à la SAS ATEEC à SAINTS-GEOSMES, la cellule n°2 du bâtiment communal « Immobilier d'Entreprises » situé 1 impasse des Mennetriers à SAINTS-GEOSMES d'une superficie de 66 m² pour un loyer mensuel hors taxes de 500,00 euros, soit 600,00 € TTC à partir du 1^{er} mai 2020 pour une durée de six années renouvelables.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le bail ainsi que toutes pièces utiles dans ce cadre.

2020_029 - Subventions aux associations					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+1	19	3	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2020, comme suit :

Subventions aux Associations à caractère humanitaire ou médical : c/6574

- Restos du Cœur	500.00 €
- Ass. Parents Enfants Inadaptés Hte-Marne (APEI)	160.00 €
- Amicale Donneurs de Sang	80.00 €
- Croix Rouge Française	100.00 €
- Secours Catholique	250.00 €
- Secours Populaire	250.00 €
- Ass. Donneurs d'Organes (ADOT)	80.00 €
- Ass. Adultes et jeunes handicapés (APAJH)	80.00 €
- Ligue contre le cancer	100.00 €
- Ass. Française des scléroses en plaques (AFSEP)	80.00 €

1 680.00 €

Subventions aux Associations Diverses : c/6574

- Prévention Routière	100.00 €
- ASA Rallye Terre de Langres	1 000.00 €
- Foyer socio-éducatif collège Les Franchises	140.00 €
- Tennis Club du Grand Langres	220.00 €
- Handball Langres	160.00 €
- Ass. Prévention Jeunesse (ADPJ)	250.00 €

1 870.00 €

Subventions aux Associations Locales : c/6574

- Ass. Miniatures Haut-Marnaises	300.00 €
- Saints-Geosmes Loisirs	2 100.00 €
- Les Chênes Verts	1 000.00 €
- Ass. Aux petits soins pour de gros maux	200.00 €
- Foot Ball Club Sud 52	500.00 €
- Société Chasse Sts-Geosmes	320.00 €
- Société Chasse Balesmes	160.00 €
- Ass. Eponine Balesmes	500.00 €
- Club Escrime Pays Langres	300.00 €
- Ass. des parents d'élèves Les P'tits Loups	1 200.00 €

6 580.00 €

Subventions exceptionnelles : c/6574

- Ecole de Sts Geosmes pour une sortie en classe de mer	1 000.00 €
---	------------

Montant total :

11 130.00 €

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 3 voix contre, vote une subvention de 4 000.00 € au Football Club Saints-Geosmes.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire ces sommes au budget primitif 2020.

2020_030 - Maîtrise d'Œuvre Lotissement Habitations "Les Frènes"					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+1	22	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de viabilisation et de voirie définitive de la 1^{ère} tranche du lotissement d'habitations au lieudit « Les Frènes »,

- au bureau EURO INFRA Ingénierie – 1 Impasse des Mennetriers à STS-GEOSMES 52200 pour un forfait provisoire de rémunération de 19 000 euros HT.
- autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes pièces utiles relatives à dossier.

2020_031 - Travaux en régie Réfection Maison communale Rue des Pâquis					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+1	22	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de faire réaliser en régie les travaux de réfection intérieure et extérieure de la maison communale située 1 rue des Pâquis et accepte le coût total estimé de l'opération à 16 000 euros TTC (fournitures et heures de personnel).

Les crédits seront ouverts au budget primitif 2020 pour les opérations de transfert.

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2020_032 - Gestion des chats errants - Convention fondation 30 Millions d'Amis					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+1	22	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis concernant les modalités de prise en charge des frais de stérilisation et de tatouage des chats errants sur la commune nouvelle, soit la somme de 700 € (correspondant à 50 % des frais) pour l'année 2020 sur une estimation de 20 chats pour les deux communes.

M. le Maire est autorisé à signer cette convention.

Questions diverses

1) TOUR DE GARDE ELECTIONS MUNICIPALES

Le tour de garde des bureaux de vote a été établi pour les prochaines élections, à savoir :

- Elections municipales des 15 mars 2020 et 22 mars 2020. Le scrutin sera ouvert de 08 h 00 à 18 h 00.

Le bureau de vote n°1 se tiendra en mairie de SAINTS-GEOSMES pour les électeurs de SAINTS-GEOSMES

Le bureau de vote n°2 se tiendra en mairie de BALESMES SUR MARNE pour les électeurs de BALESMES SUR MARNE

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.

Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits

Le maire,

Jacky MAUGRAS

